



## Contrat pour la distribution d'un court-métrage aux USA.

-----  
Par HowCl

Bonjour à tous,

Je poste cette publication car je n'arrive vraiment pas à trouver une réponse à ma question très spécifique. Je vous explique rapidement.

J'ai réalisé un court-métrage de fin d'études, présent notamment dans le catalogue du marché du film du festival de Clermont-Ferrand. C'est de là qu'un distributeur américain, situé dans l'Ohio, a découvert mon film.

Il m'a contacté, et envoyé deux contrats légèrement différents (14 pages) :

L'un propose une rémunération en 80/20. Admettons sur 1000\$ de recette, ils en déduisent 300\$, puis récupère 20% des 700\$ restants, ce qui me laisse 560\$, soit 80% des 700\$. Cela va avec une demande de paiement (de ma part, ?Distribution Fee?) de 200\$ dès le début.

L'autre contrat se concentre sur une rémunération de 90/10, avec un ?Distribution Fee? de 500\$ dès le début, cependant, mon interlocuteur m'a dit que cette fois là, pas de déduction, car je toucherais apparemment bien 900\$ sur 1000\$, et le distributeur 100\$ (pour exemple).

Tout ceci, en sachant que "les dépenses directes de marketing et de distribution seront plafonnées à une valeur ne dépassant pas 500 \$ US".

Je voudrais savoir s'il vous plaît, si à vos connaissances, cela sentirait l'arnaque (disons le), ou si c'est une méthode totalement habituelle aux USA. Je précise que le distributeur existe bel et bien : site internet, photos et vidéos des projets, beaucoup de détails ça et là, notamment via les échanges par écrit.

En vous remerciant d'avance